

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

VOTRE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
SIMPLIFIE VOS
DÉMARCHES !

Déposez
vos demandes
d'autorisations
d'urbanisme
en ligne

DÉCLARATION PRÉALABLE
CERTIFICAT D'URBANISME
PERMIS DE CONSTRUIRE
PERMIS D'AMÉNAGER
PERMIS DE DÉMOLIR

Guichet Numérique des
Autorisations d'Urbanisme :
GUIDE D'UTILISATION

PERMIS DE CONSTRUIRE
PERMIS D'AMÉNAGER
PERMIS DE DÉMOLIR

SIMPLE, SÉCURISÉE,

LA DÉMATÉRIALISATION FACILITE LE DÉPÔT DES DEMANDES ET LIMITE LES DÉPLACEMENTS !

**Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme,
Permis de Construire, Permis d'Aménager,
Permis de Démolir, Permis Modificatif**

Ces demandes pourront désormais être transmises sous forme numérique via le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**.



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous.

Les communes continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, **avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.**



Je me connecte sur
intercauxvexin.fr

Je clique sur :
A VOTRE SERVICE,
rubrique GNAU pour accéder
au guichet numérique



Je crée mon compte



Je formule ma
demande d'autorisation
d'urbanisme

Je joins les pièces requises
dans les formats spécifiés



Je reçois l'accusé de
réception et les délais
d'instructions



Je suis l'évolution en
direct de mon dossier sur
mon compte

Je peux consulter
également mes
anciennes demandes

ÉTAPE 1



Créer un compte sécurisé et personnel.

Je crée mon compte

Si vous oubliez votre mot de passe, il sera toujours possible de le récupérer en cliquant sur « mot de passe oublié »



Vous pouvez accéder à différentes informations depuis la page d'accueil

ZONAGE

Vous serez redirigé vers le site **Géoportail de l'urbanisme**. Pour l'instant, seules les communes dont le document d'urbanisme a pu être dématérialisé sont accessibles.

En cliquant sur la parcelle concernée par le projet vous pourrez accéder à différentes informations (référence cadastrale, lien vers le règlement graphique et le règlement écrit...)

AIDE À LA DÉFINITION DU DOSSIER

Vous serez renvoyé vers **service-public.fr**. Vous y trouverez des informations sur les différentes démarches et via « Services en ligne et formulaires », vous pourrez accéder à « l'Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme ». **Cet outil vous oriente vers la bonne procédure et vous permet de pré-remplir le formulaire cerfa.** Vous pourrez ensuite l'importer sur le guichet numérique.

DEMANDER UN RENDEZ-VOUS

vous serez renvoyé vers **la page « contact »** du site internet de la communauté de communes Inter Caux Vexin.

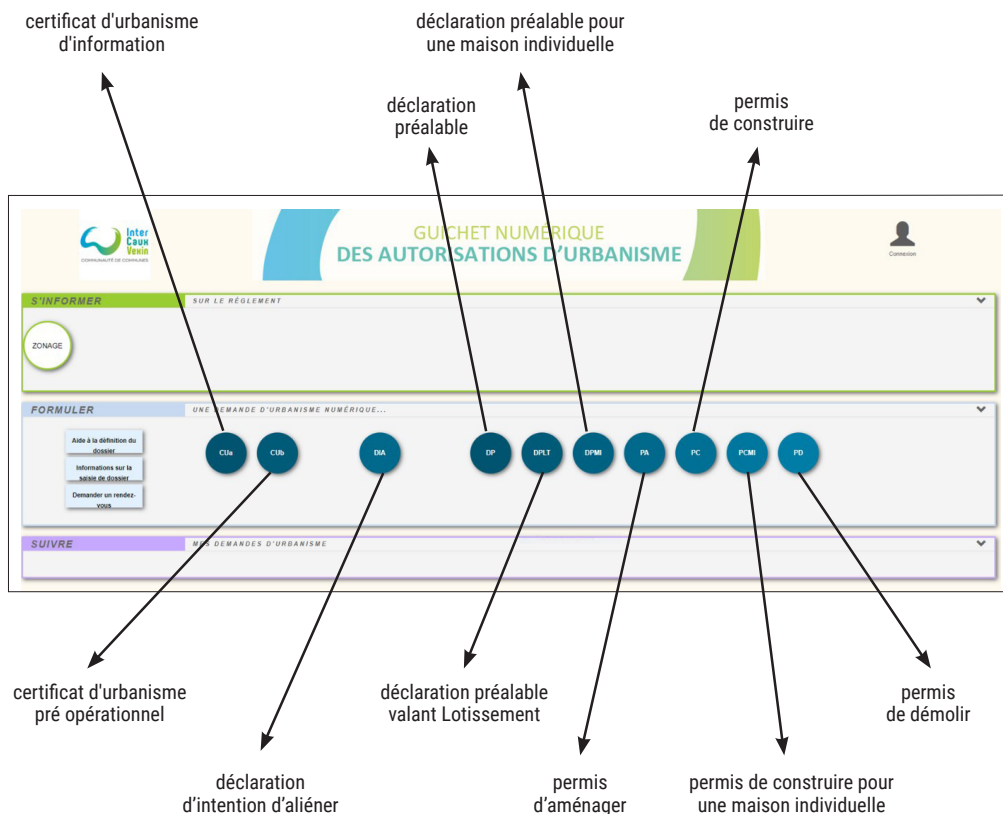
INFORMATION SUR LA SAISIE DES DOSSIERS

vous renverra vers le site **cohesion-territoires.gouv.fr**. Vous y trouverez les références réglementaires concernant la Saisine par Voie Électronique.

ÉTAPE 2



Dépôt de la demande



Après avoir choisi le type de dossier que vous souhaitez déposer, vous accédez au formulaire correspondant.

ÉTAPE 2



IMPORTER LE DOSSIER

Si vous avez prérempli votre dossier avec « Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme », vous pouvez importer le dossier en cliquant sur ce bouton.

Dépot de la demande

EXPORTER LE DOSSIER

Permet de l'enregistrer sur votre ordinateur.

FORMULER DP - DÉCLARATION PRÉALABLE À ANCEAUVILLE

← 2 sur 20 →

Récapitulé de dépôt >
Déclaration préalable >
Références cadastrales >
Bordereau de dépôt des pièces jointes >
Impositions >
Notices d'information >



Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations
et aménagements non soumis à permis

1/15
cerfa
N° 13404*07

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante, ...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration (1).

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D.P. _____
Cet _____ Commune Année 1^{er} de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ à _____
Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiements de France
☐ au Directeur du Parc National

le _____ Cachet de la mairie et signature du requérant

1 - Identité du déclarant
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☒ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance
Date : 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 Commune : _____
Département : _____ Pays : _____

1 - Importer le dossier
2 - Exporter le dossier
3 - Vérifier ma saisie
4 - Sauvegarder
5 - Transmettre ma demande

VÉRIFIER MA SAISIE

En cliquant sur « Vérifier ma saisie » vous pouvez vérifier la complétude du dossier. Les éléments manquants seront indiqués en rouge, vous devrez les compléter avant de transmettre votre demande.

TRANSMETTRE MA DEMANDE

Lorsque vous aurez terminé de compléter le formulaire et que vous y aurez joint les pièces nécessaires, vous devrez cliquer sur le bouton « transmettre ma demande ».

Lors de l'instruction de la demande, une demande de pièce pourra vous être faite si le service instructeur considère les éléments fournis comme insuffisants pour traiter votre dossier.



ÉTAPE 3



Instruction du dossier

Un **accusé d'enregistrement électronique** (AEE) vous est automatiquement envoyé par courriel

Un **accusé de réception électronique** (ARE) vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par la commune avec l'attribution d'un numéro de dossier.



Le délai d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique (AEE).

Vous recevrez régulièrement **des notifications** sur votre courriel.

Si un document vous est transmis (demande de pièces, prolongation de délai, arrêté de décision), **il sera disponible à partir du Guichet Numérique.**



ÉTAPE 4



Suite de la demande

Si vous souhaitez modifier votre demande, déposer une demande de transfert, vous pourrez le faire depuis le guichet numérique, depuis la demande initiale qui est archivée.



Pour les permis de construire et permis d'aménager, vous devez déclarer l'ouverture de chantier (DOC) depuis votre espace.

Votre dossier est accordé. (Favorable)
Vous êtes invités à transmettre la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux avant le 30/11/2024.

DP 099999 21 B0007
Déclaration préalable par
9 Place de la République 72000 Operisville
Demande n°59, créée le 30/11/2021 16:43

Consulter
Historique
DAACT
Documents 1

DAACT

De même, à l'achèvement des travaux, vous devrez déposer la DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) et les éventuelles pièces à joindre depuis le guichet numérique.

